



REGLEMENT COUPE D'INDRE ET LOIRE SENIORS FEMININS ET MASCULINS SAISON 2022-2023



Art. 1 : La coupe d'Indre et Loire 2022–2023 seniors féminin et masculin est réservée à toutes les équipes du département d'Indre et Loire régulièrement engagées en championnat de France, régional et départemental. La participation est obligatoire.

Par décision de la commission, l'équipe du **TMB (N1)** ne participera pas à la coupe d'Indre et Loire en raison du trop grand écart de niveau avec les autres équipes.

Art. 2 : Les récompenses

Coupe d'Indre et Loire masculine principale : trophée Jean-Louis VACHER

Coupe d'Indre et Loire 1^{ère} consolante : trophée Jean-Michel BONNET

Coupe d'Indre et Loire 2^{ème} consolante : trophée Jean CHAPEAU

Coupe d'Indre et Loire féminine principale : trophée Monique ROUGEAUX

Coupe d'Indre et Loire 1^{ère} consolante : trophée Patricia LENOIR

Art. 3 : Durée des rencontres

10 mn X 4 ; (prolongation (s) éventuelle (s) = 5 mn

Art. 4 : Dates des rencontres

Les rencontres se feront à date fixe, seul l'avancement de la date sera possible (voir art. 6 du présent règlement), possible même en semaine

1 - **1^{er} tour : 22 et 23 octobre 2022**

2 - **2^{ème} tour : 19 et 20 novembre 2022** (entrée des R3 en coupe JLV) et 1er tour pour la coupe MR).

3 - **3^{ème} tour : 17 et 18 décembre 2022** (entrée des équipes R2 pour la coupe JLV

4 - **1/8 finale seniors G : 4 et 5 février 2023** (entrée des équipes PNM et NM3 pour la coupe JLV) et **2^{ème} tour coupe MR**

5 - **1/8 finale seniors F : 11 et 12 mars 2023** (coupe principale : entrée des équipes PNF et RF2 et coupe consolante) et **1/8 finale coupes consolantes garçons JC et JMB**

6 - **1/4 de finale pour tous : 1 et 2 avril 2023** (entrée NF3 coupe MR)

7 - **1/2 finale pour tous : 27 et 28 mai 2023**

8 - **Finale : 23-24 et 25 juin 2023** à la Hall Monconseil à TOURS

Les horaires devront être rentrés 21 jours avant la date de la rencontre sous peine d'application de la sanction pécuniaire prévue aux dispositions financières

Art. 5 : Déroulement

Coupe Masculine

Coupe JLV

Les perdants du 1^{er} tour et du 2^{ème} tour joueront la coupe Jean Chapeau

Coupe JMB

Les perdants du 3^{ème} tour (Jean louis Vacher) joueront la coupe Jean-Michel Bonnet

Coupe Féminine

Coupe MR

Les perdants du 1^{er} tour et 2^{ème} tour joueront la coupe Patricia LENOIR (PL)

Art. 6 : Modification

Les dates devront être rigoureusement respectées. Il y aura la possibilité d'avancer les matchs, **même en semaine** notamment en cas de doublon avec le championnat régional, en accord avec la Commission coupe et la CDO (La Commission Départementale des Officiels).

L'équipe receveuse rentre l'heure et le jour de la rencontre en accord avec l'équipe adverse. Sans réponse de l'équipe adverse dans les 15 jours, le comité validera.

Aucune rencontre ne pourra être reportée après la date fixée.

Si une rencontre n'est pas jouée à la date fixée, La commission coupe statuera.

Art. 7 : forfait et effet du forfait

Le règlement sportif général sera appliqué en cas de forfait. Les frais d'arbitrage seront à la charge du groupement sportif forfait.

Le montant du forfait est celui appliqué par les dispositions financières,

En cas de forfait, l'équipe sera définitivement exclue de la coupe ,

Art. 8 : Personnalisation des équipes

Avant le 1^{er} tour (3 et 4 octobre 2020), les groupements sportifs doivent faire parvenir au Comité la personnalisation de leurs équipes dans le cas d'engagement de plusieurs équipes.

En l'absence de personnalisation, l'équipe constituée lors du 1^{er} tour, sera considérée comme personnalisée et aucune modification ne sera acceptée par la suite.

En cas de difficultés d'effectif, prévenir la commission coupe,

Art. 9 : Règles particulières de participation (Joueurs, euses de championnat de France) à ces coupes 37

Pour les équipes évoluant en championnat de France (NM3) si un ou plusieurs joueurs (euses) de ces équipes, évoluant de manière « régulière » (**50%**) dans le championnat national participaient à la coupe avec une autre équipe (réserve), le handicap du niveau supérieur sera affecté,

De manière générale, les 7 joueurs majeurs des équipes nationales ne pourront participer à la coupe avec une équipe réserve.

Par contre, un joueur (euse) de la réserve, renforçant occasionnellement (25%) l'équipe première ne modifie pas le handicap de l'équipe où il ou elle évolue de manière régulière.

Pour les finales, 12 joueurs inscrits sur la feuille de marque sont autorisés à participer à la rencontre.

Art. 10 : handicap

Un handicap sera attribué à l'équipe de niveau inférieur.

Il sera de 7 points par niveau.

Lors des finales, les handicaps seront maintenus.

Art.11: Tirage au sort intégral des équipes (sauf pour les 1/2 finales et finales des coupes Jean louis Vacher et Monique Rougeaux)

L'équipe jouant au niveau inférieur reçoit, lorsque les deux équipes jouent au même niveau, c'est l'équipe tirée en premier lors du tirage au sort qui devient le club recevant.

Tableau masculin :

	NM3	PNM	R2	R3	PRM	D2	D3
NM3	0	+7	+14	+21	+28	+35	+42
PNM		0	+7	+14	+21	+28	+35
R2			0	+7	+14	+21	+28
R3				0	+7	+14	+21
PRM					0	+7	+14
D2						0	+7
D3							0

Tableau Féminin :

	NF3	PNF	RF2	PRF	D2
NF3	0	+7	+14	+21	+28
PNF		0	+7	+14	+21
RF2			0	+7	+14
PRF				0	+7
D2					0

Art. 12 : Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par le Bureau Directeur après avis des commissions concernées et soumis à ratification du Comité Directeur

Identification :

JLV : coupe Jean-Louis Vacher

JMB : coupe Jean-Michel Bonnet

JC : coupe Jean Chapeau

MR : coupe Monique Rougeaux

PL : coupe Patricia LENOIR